

Image not found or type unknown



Fausse dommage ouvrage. estimation préjudice

Par **ludocel26**, le **05/04/2011** à **10:34**

Bonjour, rnJ'ai fais construire ma maison en 2008, par un constructeur; suite à une fuite, j'ai contacté l'assureur pour la dommage ouvrage, car le constructeur à fait faillite depuis, et ils m'ont dis que l'attestation de la DO est fausse,j'ai déposé plainte et je suis convoqué au Tribunal. Je vais me porter partie civil pour demander des dommages et intérêts. Comment estimer le préjudice? La moins-valus de la maison?